

# RDC : le vrai faux procès de la mondialisation

Pour dénoncer le sort fait aux Congolais les plus modestes, le réalisateur suisse Milo Rau a organisé un faux procès... où tout était réel : les témoins et les problèmes. Implacable.

REPORTAGE

BUKAVU

DE NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE

Tout était faux, cette semaine-là à Bukavu. Le grand amphithéâtre du collège Alfajiri n'était qu'un décor. Les témoignages avaient été soigneusement préparés, sept caméras tournaient en permanence. Tout était faux, mis en scène par le réalisateur suisse Milo Rau, qui travaille sur le projet « Tribunal sur le Congo » depuis plus d'un an. Tout était faux, mais tout était vrai.

Les intervenants, plusieurs dizaines de Congolais venus des profondeurs du Sud-Kivu, étaient bien réels et décrivaient des situations très concrètes. Le président du tribunal, l'avocat belge Jean-Louis Gillissen, spécialiste de la procédure, est un habitué de la justice internationale. Il veillait au respect des règles, temps de parole, courtoisie à l'égard des intervenants, calme dans le public, menaçant à plusieurs reprises de faire évacuer une salle turbulente ou indignée. Les interrogatoires menés par les six membres du jury étaient précis, rigoureux, et les arguments de la défense étaient écoutés avec attention.

Mais surtout les trois cas présentés au tribunal constituaient un résumé criant des problèmes actuels de l'Est du Congo, cette vaste région du Sud et du Nord-Kivu. Depuis novembre 2013, officiellement, la guerre a pris fin, les rebelles tutsis du M23 ayant été mis en déroute. Mais de nombreuses bandes armées rôdent toujours et les sociétés minières, exhibant des permis qui leur ont été accordés par Kinshasa, s'emparent des terres et chassent les creuseurs et les habitants des collines.

Milo Rau, s'il avait voulu faire œuvre d'historien, aurait pu évoquer les racines de la violence. Mais pour ce metteur en scène de 38 ans, qui a travaillé un an sur le sujet, la roue tourne vite. L'histoire d'aujourd'hui, c'est celle de ce Congo désormais qualifié de « post conflit », où l'Etat, désireux d'asseoir son autorité sur l'ensemble du pays, a concédé d'immenses territoires à des sociétés minières qui contribuent bien peu au budget de l'Etat. Quant aux populations, hier otages des guerres, victimes des bandes armées, décimées par le viol massif et l'enrôlement d'enfants-soldats, ne sont-elles pas aujourd'hui prises dans un autre piège, celui d'une mondialisation jugée irréversible ?

## Les creuseurs

## dépossédés

A la barre de ce tribunal hors du commun, des dizaines de témoins ont défilé, illustrant jusque dans les moindres détails trois cas précis et emblématiques. Le premier est celui de la mine de Bisie, dans le territoire de Walikale : en 2002, Sylvain Ikandi et d'autres creuseurs découvrent en pleine forêt un gisement de cassitérite d'une teneur exceptionnelle : « Dans cette région dépourvue de routes, nous pratiquions le troc, échangeant nos minerais contre de la nourriture et des produits manufacturés. Certes, les groupes armés comme les forces gouvernementales étaient présents, et tous ces hommes en armes prenaient leur part, mais on vivait... Tellement bien qu'à la fin, nous étions plus de 10.000 creuseurs sur le site. En 2004, MPC, le comptoir qui jusque-là se contentait de nous acheter les minerais, se transforme en société d'exploitation. Dès ce moment, nous les creuseurs sommes devenus des intrus : 4 000 d'entre nous furent chassés. Privés de leur gagne-pain, d'anciens soldats démobilisés reprirent les armes et formèrent un nouveau groupe armé, sous la direction d'un ancien creuseur, Cheka... »

Cagoulé, recouvert d'une sorte de burqa brune, un « témoin protégé » entre alors en scène. Ce combattant, sous les ordres de Cheka, proclame que « les groupes armés, ce sont les paysans en colère qui protègent leur territoire. »

Les auditions font apparaître toute la réalité humaine de ce territoire perdu : des creuseurs dépossédés et relégués dans des endroits « non rentables », une société qui a négocié à Kinshasa ses droits d'exploitation mais ne rétrocède aucune richesse aux habitants, parias sur leur propre territoire, des minerais emportés à l'état brut et raffinés dans une fonderie installée à Gisenyi, du côté rwandais de la frontière...

L'audience suivante examine un cas plus emblématique encore, celui du site de Twangiza, une réserve d'or exploitée par la société américano-canadienne Banro. A la suite d'un accord conclu à Kinshasa et validé par l'autorité coutumière, Banro, une start-up des années 90, a réussi à mettre la main sur l'ancien domaine du baron Empain et de la Sominki (société minière du Kivu), un territoire aussi vaste que la Belgique.

Des photos qui circulent parmi les jurés montrent des cratères de montagnes rongés par des excavatrices géantes, mais surtout on y distingue des maisons minuscules, plantées à 2.800 mètres d'altitude, « tellement petites qu'on ne peut même pas s'y gratter le dos ».

C'est là, à Chingira, que les 3.500 habitants de Twangiza ont été déportés, dépossédés de leurs champs, interdits d'accès à leurs cimetières, aux sépultures de

leurs ancêtres... « Nous n'avons pas été consultés, assure Raymond Mwafika, président d'une mutualité de Luwindja, et le code minier prévoit que les terres sont propriété de l'Etat... »

Terrorisée une vieille dame drapée dans un châle vert reconnaît qu'elle a bien reçu une maison en guise de dédommagement, mais que sur cette terre d'altitude rien ne pousse, que les vaches meurent et que, construits à la hâte, les bâtiments s'effondrent : « Tous les jeunes s'en vont, je n'ai pas de maison à donner à mes enfants. »

Au fil des audiences, au cours desquelles, durant des heures, comparaissent des témoins effrayés de leur audace, des activistes qui refusent de se résigner, des intellectuels, des « témoins protégés », impressionnants derrière leur cagoule brune, se dessine le visage de cette « mondialisation à la congolaise ». Implacable, elle dépossède les plus pauvres, bénéficie aux sociétés étrangères qui rapatrient leurs bénéficiaires et partagent quelques miettes bien grasses avec leurs interlocuteurs haut placés à Kinshasa. Mélange de mauvaise gouvernance, de corruption locale et nationale, cette modernité-là témoigne d'un mépris immense pour les droits des plus faibles.

Ouvrant les travaux du tribunal, le gouverneur du Sud-Kivu, Marcellin Cishambo, assène une leçon de réalisme politique : « Croyez-vous que les règles du capitalisme ont changé ? Alors que nous étions en guerre, nous avons été obligés de signer un code minier rédigé en anglais par la Banque mon-

diale... Lorsque nous avons voulu le réviser afin d'élargir la part de l'Etat congolais dans la répartition des profits, on nous a asséné qu'il ne fallait pas perturber le "climat des affaires". On nous somme de rapatrier les FDLR, ces combattants armés hutus qui menaceraient le Rwanda, et la Monusco refuse de nous assister dans ces opérations militaires.

*Mais lorsqu'on les ramène à la frontière, ils reviennent quelques jours plus tard... Savez-vous que 75 % des minerais qui arrivent à Kigali (où s'est créée une Bourse des matières premières) sont fournis par ces mêmes FDLR ?* Et le gouverneur de poser la question : « Sommes-nous assez forts pour affronter les géants de l'industrie minière, les obliger à construire chez nous des usines de raffinage ? Croyez-vous que les plans de dépeçage du Congo soient définitivement abandonnés ? »

A sa manière, la troisième audience du Tribunal répond à ceux qui font reposer sur le monde entier les causes du malheur congolais en occultant les responsabilités locales. Car à Mutarule, le massacre de juin 2014 s'est déroulé à huis clos, entre Congolais, sans qu'intervienne l'armée congolaise – qui fut peut-être complice des agresseurs.

Autre drame, même scénario : un tribunal, factice, mais plus sérieux qu'une institution véritable, des témoins qui racontent une histoire de vengeance et de terreur où 35 civils, hommes, femmes et enfants appartenant à l'ethnie Bafulero (originaire de la plaine de la Ruzizi) furent massacrés sans pitié par des Barundi

ou des Banyamulenge (Tutsis congolais). Des éleveurs qui entendaient se venger du vol de leurs vaches, de l'assassinat de l'un de leurs chefs coutumiers et de razias répétées.

En cause ici, les conflits fonciers, les rivalités ethniques, la passivité ou la complicité de l'armée nationale... Mais aussi la formidable impuissance de la Mission des Nations unies présente au Congo depuis quinze ans. Malgré un mandat qui oblige les soldats de la paix à protéger les civils, le contingent pakistanais fit la sourde oreille, renvoyant ceux qui venaient l'avertir du drame...

## Massacres ordinaires

Ici aussi, des survivants ont défilé à la barre, d'autres ont accepté de parler masqués, de s'exprimer par le truchement d'une vidéo : « *Je tenais mon bébé*

*contre mon ventre, il a été arraché à l'arme blanche* », explique une femme. « *J'ai été poignardée sur mon lit d'hôpital* », dit une autre. « *Le colonel O. a interdit à ses hommes d'intervenir car les vaches appartenaient à des militaires hauts gradés...* », assène un activiste.

Autant les deux premières audiences démontraient combien, faute d'une gouvernance efficace, les intérêts du peuple congolais étaient sacrifiés au dernier avatar de la mondialisation, autant le massacre de Mutarule suscita une émotion que même le président Gillissen frappant comme un sourd avec son marteau, s'avéra impuissant à contenir. Lorsque Luc Henkinbrant, ancien chargé des droits de l'homme à la Monusco, évoqua le « *rapport mapping* », cette synthèse onusienne portant sur plus de 600 massacres commis au Congo durant les guerres successives, s'exclama : « *Du Nord au Sud-Kivu, je pourrais vous montrer une succession de charniers qui n'ont jamais été ouverts car l'impunité est la loi* », il déclencha une immense ovation.

Ce « Tribunal sur le Congo » qui se terminera sur un dernier tournage à Berlin, lieu du partage de l'Afrique en 1885, sera projeté en 2016 au grand stade de Kinshasa et dans les salles européennes. Ce film devrait porter l'immense exigence de justice qui hante le peuple congolais. Pour qu'enfin la vérité soit dite, pour que les millions de morts anonymes ne soient pas oubliés... ■

COLETTE BRAECKMAN

MILO RAU

## Un metteur en scène pour notre temps

Le metteur en scène suisse allemand Milo Rau, 38 ans, n'est pas un inconnu en Belgique, où il a déjà participé au *Künstenfestivaldesarts* et présenté des spectacles au Beurschouwburg. Il s'est fait remarquer par « *Hate Radio* », une pièce consacrée au génocide rwandais et au rôle de la Radio des Mille Collines, jouée de Nanterre à Avignon. Avant cela, Milo Rau, l'un des esprits les plus libres et les plus controversés de notre temps, avait étudié la littérature allemande et romane, mais surtout la sociologie, dans la foulée de Tzvetan Todorov et de Pierre Bourdieu. En 2007, il fonde une maison de production de théâtre et de cinéma au titre aussi provocateur que ses projets : « *International Institute of political murder* », et entreprend des reconstitutions cinématographiques et théâtrales qui amènent sur toutes les scènes européennes les derniers jours du dictateur roumain Ceaucescu ou le Rwanda du génocide. Comme pour ses spectacles précédents, au confluent de l'histoire et de la recherche artistique, Milo Rau se penche cette fois sur le Congo.